



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 10 DECEMBRE 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D5 - Modification du tableau des effectifs (Personnel permanent et non permanent)

Date de convocation : 4 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Jean-Louis BORDESSOULES à Jean MOUTARDE ; Patrice BOUCHET à Myriam DEBARGE ; Médéric DIRAISON à Philippe BARRIERE ; Mathilde MAINGUENAUD à Mme la Maire

Absents excusés : 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

N° 5 - Modification du tableau des effectifs (Personnel permanent et non permanent)

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes ;

Vu les délibérations du Conseil municipal portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la commune du 20 février 2020 et du 2 juillet 2020 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Considérant la nécessité de rappeler le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Vu l'avis du Comité Technique, en sa séance du 25 novembre 2020 ;

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations suivantes et d'adopter le tableau des emplois en annexe :

I°) PERSONNEL PERMANENT

1°) Responsable des Finances et de la comptabilité / Ouverture de poste

La Responsable des Finances et de la Comptabilité fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2021. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement a été lancée.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal :

- de créer :

- un poste d'Attaché principal à 35/35^{ème}, à compter du 10 décembre 2020,
- un poste d'Attaché à 35/35^{ème}, à compter du 10 décembre 2020,
- un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, à compter du 10 décembre 2020,
- un poste de Rédacteur à 35/35^{ème}, à compter du 10 décembre 2020

pour pourvoir le poste sans connaître le grade du candidat qui sera retenu, afin de permettre le recrutement et d'assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, au vu de l'application de :
 - o l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- et
- o l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ayant pu aboutir.

Une fois l'agent recruté, les postes créés et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du Comité technique.

2°) Agent de gestion administrative au Service Urbanisme / Ouverture de poste

Afin de permettre le renforcement de l'équipe administrative du pôle des Services Techniques, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement pour un poste d'Agent de gestion administrative au Service Urbanisme dont les missions principales seront les suivantes :

- Aide à l'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols et du code de l'urbanisme,
- Aide à la vérification et au contrôle de la conformité des constructions avec les autorisations délivrées par la collectivité.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal :

- d'ouvrir un poste d'Adjoint administratif à 35/35^{ème}, à compter du 10 décembre 2020,
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, au vu de l'application de :
 - o l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- et
- o l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ayant pu aboutir.

3°) Correction du tableau des effectifs

Suite à des mouvements d'effectifs successifs sur les cadres d'emplois d'Agent de maîtrise et Adjoint technique, le tableau des effectifs du 20 février 2020 doit faire l'objet des mises à jour correspondantes, à savoir :

- Agent de maîtrise principal : 7 postes à 35/35^{ème} budgétés au lieu de 8,
- Agent de maîtrise : 4 postes à 35/35^{ème} budgétés au lieu de 3,
- Adjoint technique principal de 2ème classe : 18 postes à 35/35^{ème} budgétés au lieu de 19,
- Adjoint technique : 4 postes à 35/35^{ème} budgétés au lieu de 3.

4°) Suppression de poste

Quatre postes sont supprimés du tableau des effectifs, à savoir :

- Un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet : 13,5/20^{ème}, à compter du 10 décembre 2020 car la répartition des postes d'Enseignement a été modifiée, depuis le 1^{er} septembre 2020.
- Un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} car l'agent titulaire a fait depuis l'objet d'un avancement de grade.
- Un poste de Technicien à 35/35^{ème} et un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}, suite au recrutement du Technicien affecté au Pôle des Services Techniques, depuis le 1^{er} décembre 2020.

II°) PERSONNEL NON PERMANENT

1°) Chef de projet Revitalisation - Pôle des Services Techniques / Création d'un poste dédié

Afin de permettre le renforcement de l'équipe administrative du pôle des Services Techniques, il est nécessaire de créer un poste de Technicien territorial à temps plein qui aura en charge la mise en œuvre des actions de la politique de revitalisation du cœur de ville, notamment celles relevant du domaine de l'habitat.

Le besoin s'avérant non permanent, il convient de créer l'emploi au II) POSTES NON PERMANENTS au tableau des effectifs, conformément à l'article 17. – II de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instaurant le contrat de projet.

Cet emploi sera occupé exclusivement par un agent contractuel recruté par contrat de projet.

L'agent devra justifier d'une formation universitaire ou d'une expérience professionnelle en lien avec les politiques d'aménagement du territoire, et plus particulièrement celles liées à la revitalisation des centres villes. Une connaissance des dispositifs en lien avec les politiques de reconquête de l'habitat est indispensable.

Afin de permettre ce recrutement, il est nécessaire de créer plusieurs postes sans connaître le grade du candidat qui sera retenu.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de créer :
 - o un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème},
 - o un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème},
 - o un poste de Technicien, à 35/35^{ème}.

Une fois l'agent recruté, les postes non pourvus et créés lors de cette séance feront l'objet d'une suppression.

2°) Poste des agents recrutés en statut de volontariat

Deux postes supplémentaires de Service civique sont créés dans la perspective d'une affectation sur les services « Jeunesse » et « Salle de spectacle ÉDEN ».

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal :

Sur poste permanent :

- de créer, à compter du 10 décembre 2020 :
 - o un poste d'Attaché principal à 35/35^{ème},

Conseil municipal du 10 décembre 2020

- un poste d'Attaché à 35/35^{ème},
 - un poste de Rédacteur à 35/35^{ème},
 - un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème},
 - un poste d'Adjoint administratif à 35/35^{ème},
- de supprimer, à compter du 10 décembre 2020 :
- un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 13,5/20^{ème},
 - un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème},
 - un poste de Technicien à 35/35^{ème},
 - un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}.

Sur poste non permanent :

- de créer, à compter du 10 décembre 2020 :
- deux postes de services civiques,
 - un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème},
 - un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème},
 - un poste de Technicien, à 35/35^{ème}.
- d'autoriser Mme la Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements,
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ces postes par voie contractuelle, à compter du 10 décembre 2020,
- d'adopter le tableau des effectifs suivant, à compter du 10 décembre 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au chapitre 012, charges de personnel.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20201210-
2020_12_D5-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 11 décembre 2020

Affiché le 11 décembre 2020

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 10/12/2020**

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Rédacteur principal	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	9	8	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	7	6	1
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	4	3	1
Adjoint administratif	C	25,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

34

26

8

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 ^{ème}	7	6	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 ^{ème}	4	4	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	6	4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	18	14	4
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	4	4	0

TOTAL

48

39

9

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE CULTURELLE</i>					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	20,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	03,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	07,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	04,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	3	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	3	3	0
TOTAL			27	27	0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SÉCURITÉ</i>					
Chef de service police municipale	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	4	4	0

TOTAL

5	5	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS	116	99	17
-------------------------------------	-----	----	----

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Remplacement saisonnier administratif	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	1	1
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	20,00/35 ^{ème}	17	12	5

TOTAL

28

15

13

IV) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	4	1	3

TOTAL

5

1

4